

dans les écoulements altérés des différentes muqueuses ; dans les matières suburrales de la langue, de l'estomac et du tube digestif ; dans les évacuations et le sang des malades atteints de typhus, de fièvres malignes ou putrides, dans la variole et la scarlatine, etc.

En 1854, j'eus l'avantage de faire de nombreuses expériences sur les déjections des malades atteints du Choléra Asiatique, et de découvrir la véritable cause de cette terrible maladie, jusque là inconnue des médecins. Ayant en ma possession un puissant microscope, dont le grossissement varie de 600 jusqu'à 1800 diamètres, je découvris dans les évacuations des cholériques, une quantité innombrable de Vibrioniens dont la grande masse était composée de Bactéries. C'est surtout dans les matières des vomissements et dans les évacuations alvines, que ces animalcules se rencontrent en plus grand nombre ; mais les urines, la transpiration et le sang des cholériques en contiennent aussi une quantité notable. J'entrepris une série d'expériences sur ces animalcules, et, enfin je découvris une substance qui les tue instantanément. Cette substance combinée avec des stimulants et des toniques, etc., constitue un anticholérique des plus puissants, car, en peu d'heures, des personnes rendues à la dernière extrémité et presque mourantes, ont été rappelées à la vie. Dans le choléra du pays ou choléra-morbus, les évacuations et les sécretions des malades contiennent aussi de grandes quantités de Bactéries—souvent accompagnées par d'autres Vibioniens. Les mêmes animalcules se rencontrent dans les déjections des personnes atteintes de dysenterie, ou de diarrhée accompagnée de violentes coliques, provenant de la décomposition des matières suburrales contenues dans le tube digestif, qui produisent alors une vive irritation, et, provoquent la diarrhée.

Si on respire pendant un certain temps les miasmes qui se dégagent d'un bocal rempli de substances animales ou végétales en décomposition, et par conséquent remplies de Vibrioniens, on peut facilement contracter le choléra ou la dysenterie, et même le typhus, d'après les dispositions in-